

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le bac Pro Aménagements Paysagers donne les compétences pour réaliser un chantier d'aménagements paysagers, qu'il s'agisse de travaux d'entretien ou de création d'espaces verts, de jardins, en gardant en perspective la dimension écologique. C'est un diplôme préparé en un cycle de référence de 3 ans constitué de la 2nde pro "nature, jardin, paysage, forêt" et des classes de 1^{ère} et de terminale de la spécialité choisie.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :

Durée : 2 ans

Rythme annuel : 19 semaines de formation par alternance (par an)

Statut : initial ou apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Formation en petit groupe (10 maximum)
- Une pédagogie de projet avec des chantiers écoles en situations réelles.
- Travaux pratiques sur le plateau technique de l'école
- Visites d'entreprises, de fournisseurs, de salons professionnels
- Un voyage d'étude thématique
- Accompagnement personnalisé et préparation de qualité aux examens
- Contact régulier avec les maîtres de stage ou d'apprentissage
- Formation à la conduite d'engins (attestation **CACES 01**)
- Formation **certiphyto** et **SST**

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension

Possibilité d'internat

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

- Après une classe de 2nde générale, professionnelle, technologique, un CAPA du même secteur

MODALITÉ D'ACCÈS EN FORMATION

- En annexe

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Identifier et caractériser les éléments qui déterminent les choix techniques mis en œuvre dans le cadre des aménagements paysagers
- Identifier, mettre en œuvre des techniques de conduite d'un chantier et formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de développement durable
- Conduire et réaliser des travaux d'installation et d'entretien de la végétation dans le respect des principes agroécologiques
- Conduire et réaliser des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères
- Utiliser les matériels et équipements des aménagements paysagers en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans une démarche

CONTENUS / BLOCS DE COMPÉTENCE

- BC01 - Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- BC02 - Débattre à l'ère de la mondialisation"
- BC03 - Développer son identité culturelle"
- BC04 - Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- BC05 - Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- BC06 - Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- BC07 - Assurer des interventions d'aménagement végétal
- BC08 - Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- BC09 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation du diplôme s'effectue pour 50% en contrôle continu (CCF) et 50 % en épreuve terminale.

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études :
BTSA Aménagements Paysagers ou autres, Certificat de Spécialisation en construction paysagère ou autre
- Insertion professionnelle
Jardinier(e) paysagiste/chef d'équipe/ouvrier(e) qualifié(e)



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026